ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES au 31 mars 2012

Table des matières

État intermédiaire de la situation financière	2
État intermédiaire du résultat global	3
État intermédiaire de la variation des capitaux propres	4
État intermédiaire du flux de trésorerie	5
Notes complémentaires intermédiaires	6-22

Les états financiers intermédiaires ci-joint ont été dressés par la direction de Ressources Gimus Inc. et n'ont pas été examinés par les vérificateurs.

	Notes ₋	31 mars 2012 \$	30 septembre\$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie		112 699	-
Trésorerie détenue à des fins d'exploration		781 850	-
Taxe sur les produits et services à recevoir		22 341	-
Souscription à recevoir	=	20 000	
		936 890	-
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	6	316 108	300 000
•	-	_	
Total de l'actif	=	1 252 998	300 000
PASSIF Courant Dettes fournisseurs et autres créditeurs Autres passifs	-	9 947 141 450	
Total du passif	-	151 397	
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	7	1 310 400	300 000
Surplus d'apport Déficit		77 232 (286 031)	-
Total des capitaux propres	-	1 101 601	300 000
Total du passif et des capitaux propres	-	1 252 998	300 000
Total du passil et des capitaux propies	-	1 232 330	300 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 29 mai 2012.

Pour le conseil,

(s) Guy Girard, (s) Marc Labrecque,
Président et Chef de la direction Chef des finances

nor doo midnood

RESSOURCES GIMUS INC. ÉTAT INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT GLOBAL (non audités, en dollars canadiens)

	Notes	Trois mois terminés le 31 mars 2012	Six mois terminés le 31 mars 2012
DÉPENSES			
Paiements fondés sur des actions		67 500	67 500
Honoraires professionnels		6 059	60 897
Papeterie et frais de bureau		155	2 600
Frais de fiducie et d'enregistrement		16 909	24 409
Informations aux actionnaires		3 719	24 725
Frais de déplacement		-	2 393
Frais bancaires		112	147
Taxe et permis		200	200
Exploration et évaluation de projets		1 400	1 400
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE	_	(96 054)	(184 271)
RÉSULTAT PAR ACTION			
Résultat de base et dilué par action	9	(0,009)	(0,023)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois terminée le 31 mars 2012

	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Déficit\$	Total des capitaux propres
Solde au 1 octobre 2011		300 000	-	-	300 000
Actions émises dans le cadre de placements privés		370 000	-	-	370 000
Actions émises dans le cadre de placements privés accréditifs		640 400	-	-	640 400
Frais d'émission d'actions		-	-	(101 760)	(101 760)
Paiements fondés sur des actions	_	<u> </u>	77 232		77 232
Transactions avec les propriétaires		1 310 400	77 232	(101 760)	1 285 872
Total du résultat global pour la période	-	<u>-</u>		(184 271)	(184 271)
Solde au 31 mars 2012	=	1 310 400	77 232	(286 031)	1 101 601

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

TABLEAU INTERMÉDIAIRE DU FLUX DE TRÉSORERIE (non audités, en dollars canadiens)

		Trois mois	Six mois
		terminés le	terminés le
		31 mars	31 mars
	Notes	2012	2012
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat avant impôt		(96 054)	(184 271)
Ajustements			
Paiements fondés sur des actions		67 500	67 500
Variation nette du fonds de roulement	10	(67 965)	(12 394)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(96 519)	(129 165)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Trésorerie détenue à des fins d'exploration		(357 500)	(781 850)
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation			(16 108)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(357 500)	(797 958)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions de placements privés		-	370 000
Émission d'actions de placements privés accréditifs		357 500	781 850
Frais d'émission d'actions		(14 657)	(92 028)
Souscription à recevoir		(20 000)	(20 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		322 843	1 039 822
Variation notto do la trácororio et des águivalente de			
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(131 176)	112 699
Trésorerie au début de la période		243 875	<u> </u>
Trésorerie à la fin de la période		112 699	112 699

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Ressources Gimus Inc. (la «Société») est une société d'exploration dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers intermédiaires ont été établis en considérant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'il réussisse à obtenir d'autres financements dans l'avenir. La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploités économiquement. L'application des IFRS selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation peut être inappropriée, car il existe un doute sur le bien-fondé de l'hypothèse.

Les états financiers intermédiaires n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas, et ces ajustements pourraient être importants. La direction n'a pas tenu compte de ces ajustements parce qu'elle croit en l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers intermédiaires de la Société ont été préparés conformément aux IFRS tel qu'adopté par l'International Accounting Standards Board.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social est situé au 28 -1002 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, Canada.

Les états financiers intermédiaires au 31 mars 2012 ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 29 mai 2012 et n'ont pas été vérifiés par des vérificateurs externes.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS en vigueur au 31 mars 2012.

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers intermédiaires sont résumées ci-dessous.

4.2 Normes, modifications et interprétations des normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et que l'entreprise n'a pas encore adoptées de façon anticipée

À la date d'autorisation de ces états financiers intermédiaires, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et l'entreprise ne les a pas adoptées de façon anticipée. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de l'entreprise est fournie ci-dessous.

IFRS 9: « Instruments financiers » (en vigueur à compter du 1er janvier 2013) : L'International Accounting Standards Board (« IASB ») vise à remplacer intégralement l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». La norme de remplacement (IFRS 9) est publiée en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Le 4 août 2011, un exposé-sondage a été publié pour proposer de modifier la date d'application obligatoire portant celle-ci au 1er janvier 2015. Par ailleurs, d'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de la comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société. Cependant, elle ne prévoit pas adopter cette nouvelle norme avant que tous les chapitres du projet de remplacement de l'IFRS 9 aient été publiés et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

IFRS 13: « Évaluation de la juste valeur » (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013) : L'IFRS 13 améliorera la cohérence et réduira la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et une source unique pour l'évaluation de la juste valeur et les exigences en matière d'informations à fournir qui s'appliquent à l'ensemble des IFRS. L'IFRS 13 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compte du 1^{er} janvier 2013. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.2 Normes, modifications et interprétations des normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et que l'entreprise n'a pas encore adoptées de façon anticipée (suite)

Modifications de l'IAS 1, Présentation des états financiers

Selon les modifications de l'IAS 1, une entité doit regrouper les éléments présentés au poste « Autres éléments du résultat global » dans des éléments qui, conformément à d'autres normes IFRS : a) ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et b) seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies. Cette modification s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012. La direction s'attend à ce que cette norme ait une incidence sur la présentation actuelle des autres éléments du résultat global, mais cela ne devrait toutefois pas avoir une incidence sur l'évaluation ou la comptabilisation de ces éléments.

4.3 Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique.

4.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers, autres que ceux désignés comme instruments de couverture efficace, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

Prêts et créances;

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et la trésorerie détenue à des fins d'exploration font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. La perte de valeur des débiteurs est présentée en résultat dans les autres dépenses.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers (suite)

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts, le cas échéant, sont présentées dans les charges financières.

4.5 Résultats de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de la période ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives ont été exercées. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant les périodes présentées. Le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action compte tenu de l'effet antidilutif des options tel qu'il est expliqué à la note 8.

4.6 Trésorerie détenue à des fins d'exploration

La trésorerie détenue à des fins d'exploration représente le produit de financement non dépensé lié aux actions accréditives. Selon les restrictions imposées en vertu des financements, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.7 Dépenses d'exploration et d'évaluation et Actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale pour des dépôts de minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisées en résultat net au moment où ils sont engagés.

Une fois les servitudes légales d'exploration et d'évaluation obtenues, les coûts liés à l'acquisition des droits miniers, les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières diminués des crédits d'impôt et de droits remboursables liés à ces dépenses sont imputées au coût des actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisés incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation par propriété minière jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est considérée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (se reporter à la note 4.8), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie « Actifs miniers en construction ». Avant le reclassement, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (se reporter à la note 4.8), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique et aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles il détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendante (unité de génératrice de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

La perte de valeur est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.9 Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'évènements passés, comme des litiges, des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision y afférente.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les entrées probables d'avantages économiques pour la Société qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traités comme des actifs éventuels. Les actifs éventuels résultent habituellement d'événements non planifiés ou imprévus qui créent la possibilité d'une entrée d'avantages économiques pour l'entité. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers puisque cela peut conduire à la comptabilisation de produits qui peuvent n'être jamais réalisés.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. La Société exerce actuellement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement encourus pour la remise en état des sites sont présentement négligeables et sont capitalisés au coût des actifs d'exploration et d'évaluation lorsqu'ils sont engagés. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.10 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de ces autorités fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

En vertu de la législation fiscale relative aux dispositions de placements accréditifs, la Société est tenu de renoncer à des déductions pour des dépenses liées aux activités d'exploration au profit des investisseurs. L'impôt différé lié à des différences temporaires est comptabilisé à la date où la Société renonce aux déductions fiscales au profit des investisseurs et que la Société a encouru les dépenses d'exploration et d'évaluation reliées.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.11 Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions.

Placements accréditifs

L'émission d'actions accréditives représente l'émission d'une action ordinaire et la vente de déductions fiscales au profit des investisseurs. La vente de déductions fiscales est reportée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'actions dans le cadre de placements privés accréditifs sont répartis entre les actions accréditives émises et le passif au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse des actions existant au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué au passif. Lorsque la Société a renoncé aux déductions fiscales et encourue des dépenses admissibles, (ou a encourue les dépenses admissibles et a l'intention de renoncé aux déductions fiscales), la vente des déductions fiscales est comptabilisée en résultat en diminution des impôts différés et un passif d'impôt futur est comptabilisé pour l'écart temporaire entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées dans les actifs et la base fiscale de celles-ci.

Le surplus d'apport inclut les charges liées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de la période en cours et des périodes antérieures ainsi que les frais d'émission net de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacents à ces frais d'émission.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.12 Paiements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et consultants qui y sont admissibles. Aucun des régimes de la Société ne comporte d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsqu'un membre du personnel ou un tiers fournissant des services similaires est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché.

Les paiements fondés sur des actions à des employés ou à des tiers fournissant des services similaires sont ultimement comptabilisés en résultat ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les bons de souscription émis à des courtiers sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est portée au crédit des bons de souscription dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'option qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des périodes antérieures si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital-actions. Les charges accumulées liées aux options sur actions comptabilisées au surplus d'apport sont transférées au capital-actions.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.13 Information sectorielle

En conformité avec l'IFRS 8, Secteurs opérationnels, la Société doit présenter et divulguer l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par le président et le conseil d'administration dans le but de déterminer la performance de la Société.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur d'exploration et d'évaluation des ressources minières au Canada.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare l'état financier, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Actifs d'exploration et d'évaluation

Faisabilité technique et viabilité commerciale

La décision concernant la faisabilité technique et la viabilité commerciale des actifs d'exploration et d'évaluation implique un certain nombre d'hypothèses, telles que les réserves estimées, les prévisions du prix des ressources, les volumes de production attendus et les taux d'actualisation, qui sont tous soumis à des changements importants dans l'avenir.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Pour les actifs d'exploration et d'évaluation, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation: la période pendant laquelle la Société a le droit d'explorer dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé; d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées; l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. L'identification des unités génératrices de trésorerie est une étape qui implique une part considérable de jugement de la part de la direction. Le test de dépréciation d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie, aussi bien que l'identification d'une reprise de perte de valeur, requiert que la direction estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Pour ce faire, la direction a recours à plusieurs hypothèses qui se rapportent à des événements et des circonstances futurs. Ces hypothèses et estimations sont sujettes à changement si de nouvelles informations s'avèrent disponibles. Dans un tel cas, les résultats réels en matière de dépréciations ou de reprises de perte de valeur pourraient être différents et nécessiter des ajustements significatifs aux actifs et aux résultats de la Société au cours du prochain exercice.

Impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'un bénéfice imposable futur implique le jugement. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles en réduction desquels des écarts temporaires déductibles ainsi que le report des crédits d'impôt non utilisés et les pertes d'impôt non utilisées pourront être imputés.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

6. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La valeur comptable se détaille comme suit :

	Solde au 1 octobre 2011	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Dépréciation	Solde au 31 mars 2012
Québec Propriété Baie Johann-Beetz	\$	\$	\$	\$	\$
Droits miniers	300 000	-	-	-	300 000
Exploration et évaluation	-	16 108	-	-	16 108
	300 000	16 108			316 108

Toutes les charges de dépréciation (ou les reprises, le cas échéant) sont présentées dans le poste Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

7. CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées.

Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de Ressources Gimus Inc.

Actions émises et entièrement libérées	Six mois terminés le 31 mars 2012		
	Nombre d'actions	Montants \$	
Actions émises et entièrement libérées au début de la période	3 000 000	300 000	
Actions émises dans le cadre d'un placement privé Actions émises dans le cadre de placements privés	3 700 000	370 000	
accréditifs	6 404 000	640 400	
Actions émises et entièrement libérées à la fin de la période	13 104 000	1 310 400	

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société a instauré un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel des options peuvent être accordées à ses dirigeants, administrateurs, employés ainsi qu'à des personnes fournissant des services à la Société. En vertu de ce régime, des options d'achat d'actions peuvent être accordées de temps à autre, permettant l'achat d'un nombre variable ne devant pas viser plus de 10 % du nombre d'actions émis et en circulation du capital-actions de la Société. Le prix de levée des options est égal au cours de l'action de la Société à la date d'attribution. Les options peuvent être exerçables dès leur octroi et sont d'une durée maximale de dix ans sauf pour les options octroyées à des courtiers qui sont d'une durée de 2 ans. Parmi les options en circulation, aucune n'est assujettie à une convention d'entiercement.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

		31 mars 2012	30 septembre 2	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début de la période	-	-	-	-
Octroyées	976 320	0,11		-
En circulation à la fin de la période	976 320	0,11	-	-

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options d'achat d'actions au 31 mars 2012.

			Options en circulation		Optio	ons exerçables
	Prix <u>d'exercice</u> \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Durée de vie restante (an)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Courtier	0,15	226 320	0,15	1,75	226 320	0,15
Administrateurs	0,10	750 000	0,10	9,87	750 000	0,10

Les justes valeurs pondérées des options attribuées de 67 500 \$ aux administrateurs et de 9 732 \$ au courtier ont été établies au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Options aux administrateurs	Options au courtier
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,10 \$	0,10 \$
Taux de dividendes	-	-
Volatilité moyenne prévue	100 %	100 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,02 %	0,95 %
Durée de vie moyenne prévue	10 ans	2 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,10 \$	0,15\$

La volatilité prévue sous-jacente a été de 100% n'ayant pas de données historiques disponibles. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 67 500 \$ de la charge de rémunération des administrateurs et de 9 732 \$ de la charge de rémunération du courtier (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé au résultat global et au déficit pour la période terminée le 31 mars 2012 et porté au crédit du surplus d'apport.

Notes complémentaires (non audités, en dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 31 mars 2012

9. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les options, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées à la note 8.

	Trois mois terminés le 31 mars 2012	Six mois terminés le 31 mars 2012
Résultat global	(96 054)	(184 271)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	10 236 143	8 125 394
Résultat de base et dilué par action ordinaire	(0,009)	(0,023)

10. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Trois mois terminés le 31 mars 2012	Six mois terminés le 31 mars 2012
Taxe sur les produits et services à recevoir Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(11 387) (56 578) (67 965)	(22 341) 9 947 (12 394)

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Il n'y a aucun événement postérieur à la date de clôture.